SEMB SAQ

PUBLIÉ DEPUIS 1965

LE PIONNIER

Vol. 51 #03 - Hiver 2016

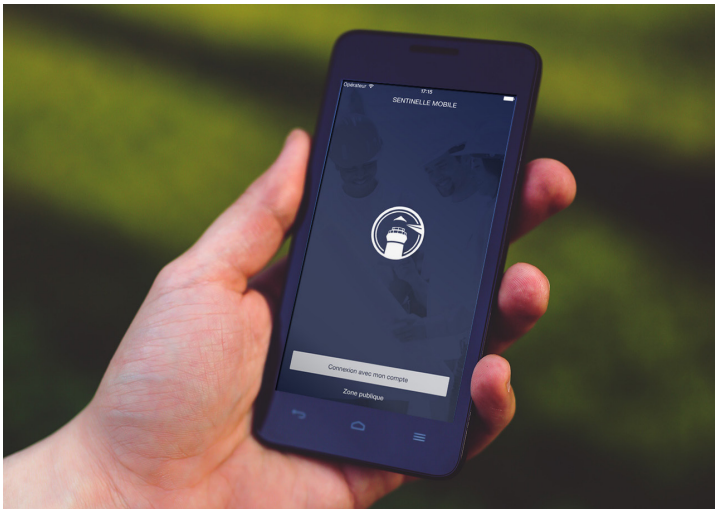

LES COMMUNICATIONS AU SEMB VIENNENT D'ENTRER DANS UN NOUVEAU CHAPITRE

10 Le SEMB est fier de vous présenter sa toute nouvelle application pour téléphone mobile

11

TOUS EN MARCHE VERS 2017

À la Saq, plus de 3000 personnes n'ont pas de garantie d'heures ni d'échelons salariaux ni d'assurance collective.

Numéro de convention Postes Publication : 42406020

SOMMAIRE

Le mot du président 03
La négociation de 2017 04
Nos demandes 06
La mobilisation : la force de la négociation 07
La négo pour les bureaux 08
Au SEMB, on communique ! 09
Application mobile SEMB 10
Tous en marche vers 2017 11
Caricature 12

Vous avez une opinion ou une caricature qui peut susciter l'intérêt de vos collègues ? Écrivez-nous et faites-nous parvenir vos textes par courriel à l'adresse suivante : **pionnier@semb-saq.com** ou par télécopieur au **514 849-7914**

Suivez-nous !

Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ (CSN).

Rédaction
Alexandre Joly, Katia Levlièvre, Benjamin Chicoine, Joanie Brousseau, Simon Mathieu Malenfant, Anne-Marie Boisvert

Conception graphique
Emilie Paquin

Illustration
Michel Blais

Annuaire

SEMB, 4200 rue Adam
Montréal (Québec) H1V 1S9
Téléphone : 514 849-7754 / 1 800-361-8427
Télécopieur : 514 849-7914
info@semb-saq.com / www.semb-saq.com

Représentant à la prévention, Ouest du Québec / poste 231

Conseillers(ères) en santé et sécurité au travail, assurances et retraite / Poste 251, 270, 240

Personne ressource harcèlement psychologique / 418-554-2213

Conseillère SIGMA, assignation et mouvement du personnel / Poste 242

Conseiller en relations de travail / Poste 239

Conseillère en relations de travail / Griefs / Poste 230

Déléguée en chef / Poste 243

Appui à la vie syndicale / Poste 244

Coordonnateur de bureau / Poste 249

ÉXÉCUTIF

Président / 1 800-361-8427

Trésorière / Poste 229

Secrétaire général / Poste 245

Vice-président responsable des griefs et des relations de travail pour les magasins / Poste 224

Vice-présidente responsable des griefs et des relations de travail pour les bureaux / Poste 235

Vice-président responsable de la prévention, réparation, assurances et retraite / Poste 246

Vice-présidente responsable de la vie syndicale, de la mobilisation et de l'information / Poste 236

LE MOT DU PRÉSIDENT

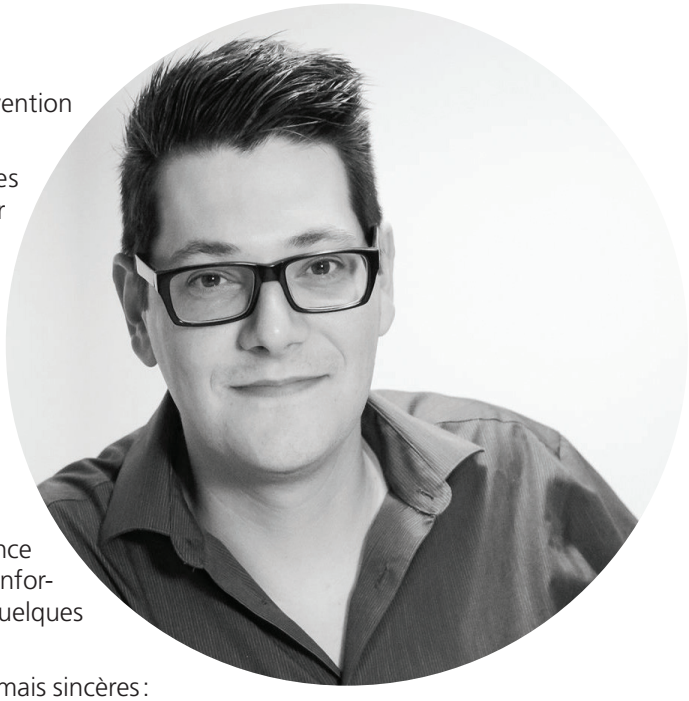

Chers membres,

Nous y sommes enfin, le renouvellement de notre convention collective après une longue période de sept ans.

Dans les derniers mois, nous n'avons pas compté les heures afin d'être prêts à négocier dès le mois de janvier 2017 : tournée provinciale d'acceptation de notre projet de négociation, formation du comité de négociation, coordination avec la CSN, organisation de la vie syndicale et de la mobilisation du SEMB SAQ (CSN), et j'en passe.

Vous vous en doutez bien, ce ne sera pas une mince affaire, malgré tout, je n'ai pas perdu mon optimisme d'en arriver à un résultat satisfaisant pour l'ensemble des membres du SEMB SAQ (CSN).

Pour ce faire, nous aurons besoin de vous, et ça commence par lire attentivement ce Pionnier spécial négociation. L'information, c'est le pouvoir, et il y en a beaucoup dans ces quelques pages. Prenez votre syndicat en main !

J'en profite pour vous transmettre mes vœux habituels, mais sincères : Bonne P10, Joyeux Noël et Bonne Année !

Au plaisir de vous voir en 2017.

Alexandre Joly,
Président du SEMB SAQ (CSN)

12IÈME NÉGOCIATION !

LA NÉGOCIATION DE 2017

Comité de négociation

Nous croyons qu'il est utile, d'abord, de vous présenter votre comité de négociation entériné lors du conseil général de septembre 2016.

Nous serons quatre.

D'abord, Benjamin Chicoine, vice-président aux relations de travail et griefs succursales du SEMB SAQ, depuis novembre 2014. Benjamin est temps partiel et travaille depuis dix ans à la SAQ. Il a été GTC, puis délégué régional de Québec Est pendant plusieurs années, avant de solliciter un premier mandat à l'exécutif. Il traite, sur une base quotidienne, de nombreux dossiers avec les relations de travail de la SAQ, et la plupart trouvent des solutions satisfaisantes tandis que les autres prennent le chemin de l'arbitrage.

Ensuite, Simon Mathieu Malenfant, vice-président en prévention, réparation, assurances et régime de retraite du SEMB SAQ, communément appelé vice-président en santé et sécurité au travail. De 2008 à novembre 2014, Simon a également été vice-président aux relations de travail et griefs succursales. Il a été l'un des artisans de notre convention collective actuelle puisqu'il a fait partie de la table de négociation de 2009. Simon sera donc notre mémoire, et il a une solide expérience en négociation de convention collective. Il est employé régulier à la SAQ (COS) et travaille pour l'entreprise depuis 16 ans.

Suit Joanie Brousseau, conseillère à la FEESP CSN (Fédération des employées et employés de services publics à la Confédération des syndicats nationaux), notre fédération à la CSN. Joanie est avocate de formation et est membre du barreau du Québec. Elle nous prodigue ses précieux conseils depuis plus de trois ans. Elle a participé à d'innombrables arbitrages de griefs individuels et collectifs (de principe), ainsi qu'à d'innombrables rencontres avec l'employeur sur les dossiers de relations de travail les plus importants pour le SEMB SAQ. Finalement, Alexandre Joly, président du SEMB SAQ, sera porte-parole du syndicat lors de cette négociation. Alexandre est employé régulier (COS) et travaille pour la SAQ depuis 1998. Son implication syndicale a commencé en 2001 lorsqu'il est devenu membre GTC pour ensuite être élu délégué régional de la Rive-Sud. Élu trésorier en juin 2006, il a occupé cette fonction jusqu'en novembre 2014 où il a été élu président du SEMB SAQ. Alexandre connaît bien les rouages de la SAQ, mais aussi ceux de la CSN où il a été président des organismes gouvernementaux à la FEESP pendant des années. Depuis son arrivée à la présidence, il s'est employé à construire des relations de travail saines avec la SAQ et aussi à développer des contacts au niveau des députés provinciaux.

C'est donc un solide comité qui se chargera de négocier pour le SEMB SAQ. Bien sûr, ces quatre militants ne seront pas les seuls à voir à la négociation. Le comité s'adjoindra les services de nombreuses personnes qui feront, entre autres, de la recherche et des analyses pour eux.

Et il arrivera qu'une autre personne se joigne à eux à la table de négociation. Anne-Marie Boisvert, vice-présidente aux relations de travail et griefs bureaux, sera de la partie pour représenter ses membres lorsqu'il sera justement question des bureaux SEMB SAQ.

Type de négociation

La négociation que nous amorcerons en 2017 sera une négociation dite traditionnelle. Il est étrange de la qualifier ainsi puisque toute négociation est par défaut traditionnelle. Dans ce type de négociation, les rapports de force entre les parties jouent un rôle crucial, nous y viendrons.

Pourquoi alors la qualifier ? Parce que de nouvelles théories de négociation ont émergé dans les dernières années, entre autres, la négociation basée sur les intérêts. Le SEMB SAQ a utilisé cette approche dans sa négociation de 2009. Après analyse, il a été décidé qu'il ne serait pas approprié, cette fois-ci, de recourir à cette méthode. Dans une négociation raisonnée (basée sur les intérêts), chaque partie doit accepter de débuter avec une page blanche et de dénoncer ses réels intérêts. Chaque partie doit alors tenir en compte les intérêts de l'autre dans les solutions finales.

Quand cette méthode fonctionne, il y a plus de chance de trouver des solutions de

type « gagnant-gagnant ». C'est pourquoi nous n'écartons pas l'idée que nous abordions certaines de nos priorités de cette façon. Mais quand une des parties ne joue plus le jeu, cette méthode se transforme en cauchemar. Il est souvent trop tard pour établir un rapport de force. Nous ne pouvons pas nous embarquer dans un processus complet de négociation basée sur les intérêts. Sans dévoiler toute notre réflexion stratégique, la SAQ n'est pas le seul joueur dont nous devons tenir compte. Tôt ou tard, le gouvernement du Québec s'invitera à la table et il sera alors difficile de raisonner.

Le devoir des membres/Notre rapport de force

C'est un secret de polichinelle : la SAQ aura de grosses demandes de changement et de concession à la négociation. De plus, nous aurons tôt ou tard à faire face au cadre financier très restreint des mandants de la SAQ, soit le Conseil du Trésor et le ministre des Finances. Fabulation de nos esprits syndicalistes ?

Non. Nous nous basons sur le déroulement de la négociation du secteur public. Le gouvernement a demandé à la partie syndicale des concessions sur à peu près tout, en plus d'offrir des augmentations de salaire anémiques. Nous pouvons donc nous attendre à des demandes patronales similaires.

Et c'est là que vous pouvez, que vous devez nous aider. Nous devons nous appuyer sur votre force pour faire des avancées et empêcher les reculs.

Nous l'avons dit à maintes reprises : le comité de négociation et les élus ne pourront pas à eux seuls porter le poids de la négociation. Nous avons besoin de votre présence en assemblée. Nous avons besoin que vous vous teniez informés. Nous avons besoin que vous suiviez les mots d'ordre que nous vous donnerons. Nous avons besoin de vous.

Plus vous serez actifs, plus nous pourrons discuter d'égal à égal avec notre employeur (et le gouvernement), et plus nous ferons des gains. Plus vous resterez inactifs et apathiques, plus nous serons forcés de faire des compromis ou pire, des concessions.

Il existe aussi une corrélation inverse entre la participation à la vie syndicale et à la mobilisation, et l'intensité des moyens utilisés pour mettre de la pression sur l'employeur.

Comme comité de négociation, nous ne compterons pas nos heures ni les sacrifices pour parvenir à signer une bonne convention collective. Nous savons que vous ne nous laisserez pas tomber. Ensemble, nous obtiendrons la convention collective que nous méritons.

Longue vie au SEMB SAQ et à ses membres !

Votre comité de négociation

Sentinelle Mobile

La toute nouvelle application mobile du SEMB-SAQ

Disponible sur Iphone et Android

iOS

NOS DEMANDES

Il y a déjà plus de six ans, le 17 février 2010, nous avons signé notre convention collective actuelle. Bien que cette convention fut bénéfique à bien des égards, il est enfin venu le temps de finaliser notre préparation pour notre négociation de 2017.

Pour ce faire, nous avons multiplié les occasions de vous rencontrer durant les deux dernières années. Nous avons, entre autres, tenu quatre assemblées générales où nous vous avons donné la parole et où nous avons écouté vos préoccupations et vos aspirations concernant notre avenir. Il y a aussi eu une vaste tournée durant l'été 2015 afin d'aller vous voir sur vos lieux de travail. De plus, vous avez pu, à partir de notre site web, nous envoyer par écrit vos demandes pour notre prochaine convention collective, et vous avez pu remplir un sondage indicatif sur nos priorités en mai et juin 2016.

Après avoir pris en compte tout ce qui nous a été dit, vous trouverez dans le présent document les priorités issues des nombreuses consultations.

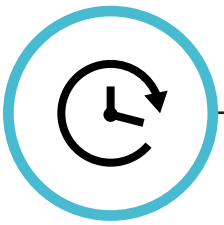

Semaine de travail de 35h/augmentation du plancher d'emploi

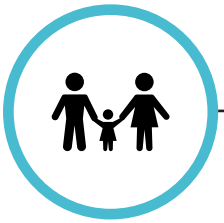

Conciliation travail famille/ travail études

Agences / sous-traitance

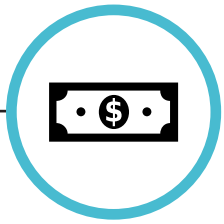

Monétaire/assurance collective

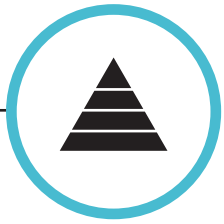

Reconnaissance de l'ancienneté pour les temps partiels

Conserver nos acquis et remplacement systématique des absences

LA MOBILISATION : LA FORCE DE LA NÉGOCIATION

À peu près tout le monde comprend le principe d'une négociation : On demande quelque chose, l'autre partie aussi, et l'on arrive à un moment donné à une entente, quelques fois satisfaisante, quelques fois pas.

Mais qu'est-ce qui fait la différence du résultat ?

Essentiellement trois choses : La conjoncture sur laquelle on n'a pas beaucoup de contrôle, le comité de négo qui est nommé par l'exécutif puis entériné par le conseil général, et finalement, peut-être le plus important, la mobilisation. En quoi la mobilisation influence le résultat de la négo ? La mobilisation, c'est le rapport de force essentiel aux négociateurs syndicaux. Plus les membres sont mobilisés, plus la négociation se déroule bien. C'est un peu comme préparer la guerre pour avoir la paix. Si l'employeur constate que les membres ne sont pas prêts à donner leur appui à la table de négo, il ne prendra pas les négociateurs syndicaux au sérieux, et en profitera pour faire des demandes qui font reculer les conditions de travail de ses employés. Car, ne nous trompons pas, les demandes qui seront faites par la SAQ ne seront pas à votre avantage, leur objectif sera de simplifier la gestion des ressources humaines (souvent au détriment de notre capacité à avoir un revenu digne de ce nom), de réduire « l'absentéisme » ou notre capacité à avoir des congés, la réduction du salaire des nouveaux, la perte de nos tâches, etc.

La seule chose qui peut limiter les demandes de l'employeur et nous permettre de faire avancer les nôtres, c'est la mobilisation ; la force du nombre, la solidarité entre nous et la table de négo, et notre capacité à en faire la preuve à la SAQ. Il faut s'informer et suivre les mots d'ordre.

Oui, mais, c'est niaiseux, ça n'a pas de poids...

Les mots d'ordre servent à faire une démonstration de force à l'employeur. C'est comme de lui dire : « Notre comité de négo négocie pour les 5 500 membres, arrête de niaiser boss, on est tous derrière eux ».

Alors, évidemment, dans les faits, porter un macaron c'est niaiseux, mais si les 5 500 portent le même macaron, c'est un message clair à l'employeur. Même chose si on porte des jeans, un foulard, n'importe quoi. Ce n'est pas l'objet qui va ébranler l'employeur, mais le nombre de personnes qui le portent. Pourquoi ? Parce qu'il se dit : « S'ils font les actions de visibilité, ils feront aussi les moyens de pression » et ça, ça ne fait pas l'affaire de l'employeur. C'est de cette façon que nous aidons la table de négociation. C'est ensemble qu'on a du poids.

Qui décide des actions à prendre ?

Le comité de mobilisation, qui est constitué de membres de différentes régions du Québec, réfléchit et prépare différentes actions. Le comité de négociation fait rapport au comité de mobilisation et quand il a besoin d'un coup de pouce, la mobilisation entre en scène. Le mot d'ordre est alors envoyé dans les succursales par les structures de communication.

Et l'employeur, lui, a-t-il des moyens de mobilisation ?

En fait, pas vraiment. L'employeur va tout faire pour amenuiser notre mobilisation, et pour cela, il utilisera différentes techniques : la menace de mesures disciplinaires, par exemple, le dénigrement des négociateurs syndicaux et la désinformation (et celle-là, ils vont l'utiliser beaucoup), en faisant croire que le syndicat ment aux membres. Il ne faut pas avoir d'illusion : la SAQ tentera de briser notre mobilisation. Mais si on le sait, ça ne fonctionnera pas.

Par quoi commence-t-on ?

Par l'information. Suivez-nous sur internet, sur Facebook, sur l'application mobile. Nous vous informerons de ce qui se passe, de comment ça va à la négo et de ce que vous pouvez faire pour avoir une bonne convention !!!

Solidairement,

Katia Lelièvre
Vice-présidente à la vie syndicale, mobilisation et information, SEMB SAQ (CSN)

LA NÉGO POUR LES BUREAUX

Chers membres SEMB,

Depuis déjà plusieurs années, le SEMB tente de récupérer quelques centaines de postes des bureaux appartenant au SPTP par le dépôt de requêtes en 39 que nous avons malheureusement perdus en arbitrage. Par la suite, nous avons entamé des démarches pour que les membres du SEMB bureaux transfèrent vers l'accréditation du SPTP, ce que les membres du SPTP ont rejeté lors des assemblées du 12 et 13 octobre dernier.

Maintenant que nous sommes fixés sur le résultat du vote concernant l'entente intervenue entre le SEMB, le SPTP et la SAQ sur l'avenir des membres des bureaux, nous devons nous préparer pour la négociation de l'an prochain, négociation qui, malgré toute notre volonté et nos bonnes relations avec l'employeur, s'annonce ardue, autant pour les membres des bureaux, que pour les membres des succursales. Nous avons tous été témoins des négociations du secteur public de l'an dernier et personne n'y a échappé.

Actuellement, c'est tout près de 70 % des membres du SEMB qui n'ont pas connu la grève de 2004-2005. Il nous faudra nous armer de patience, être solidaires et nous mobiliser, afin de nous assurer d'avoir le plus grand rapport de force possible face à un employeur sans pitié qui tentera de mettre la hache dans nos conditions de travail.

Nous nous devrons d'être solidaires entre nous, sans distinction de statut, régulier ou temps partiel, de titre d'emploi ou de région.

Un dernier mot pour nos collègues des succursales : de convention collective en convention collective, nos postes réguliers sont sacrifiés sans que personne ne se sente interpellé. Malgré toute la bonne volonté du comité de négo provenant majoritairement des succursales de vouloir les protéger, rien ne sera possible sans votre appui.

Solidarité camarades ! Bonne négo !

Anne-Marie Boisvert
Vice-présidente relations de travail
et griefs pour les bureaux
SEMB SAQ (CSN)

AU SEMB, ON COMMUNIQUE !

Bulletin du délégué de succursale :
Spécialement conçu pour envoyer des informations pertinentes via le délégué de votre succursale, il contient autant des rappels de dates importantes que des explications sur certains sujets chauds ou informations qui sont intéressants pour les membres des succursales.

Site internet :
Contient des nouvelles officielles du SEMB-SAQ : les communiqués, le journal, les archives.

Communiqué dans les succursales :
Communiqués officiels qui arrivent dans la boîte de courriel des succursales. Les gestionnaires doivent les imprimer et les donner au délégué de succursale pour qu'ils soient mis dans le babillard syndical.

Page Facebook :
Sert de relais entre le site internet et la communauté des abonnés à Facebook, cela permet aux membres de réagir aux nouvelles qui y sont publiées.

Infolettre :
Vous pouvez vous abonner à l'infolettre et vous recevrez toutes les communications officielles du syndicat dans votre boîte courriel personnelle.

Le Pionnier :
Journal syndical, il contient des éditoriaux, des textes de membres et des articles informatifs.

Application mobile :
Utile pour faire des recherches rapides dans la convention collective. Elle permettra aussi de recevoir des informations et des communications qui ne paraîtront pas sur les autres forums. Très utile en temps de négo !

APPLICATION MOBILE SEMB

Les communications au SEMB viennent d'entrer dans un nouveau chapitre. Le SEMB est fier de vous présenter sa toute nouvelle application pour téléphone mobile : **Sentinelle Mobile**.

Réalisée par Belvédère, une coopérative à but non lucratif, Sentinelle Mobile est une application faite pour les syndicats spécifiquement. Elle permet d'accéder facilement et rapidement à tous les articles de la convention collective, à vos salaires et à vos avantages selon votre statut. Elle facilite la communication entre vous et le syndicat, notamment grâce à sa fonction de nouvelles et d'actualité et à celle d'envoyer des messages écrits ou vocaux au bureau du syndicat.

C'est un outil qui sera indispensable durant nos négociations qui arrivent à grands pas. Nous serons en mesure de communiquer beaucoup plus efficacement, et vous recevrez les nouvelles en temps réel !

Pour y accéder, vous aurez besoin de télécharger l'application Sentinelle Mobile sur le AppStore (si vous avez un Iphone) ou le Google Play Store (si vous avez un téléphone Android).

IMPORTANT : Vous aurez besoin de votre no d'employé pour accéder à l'application. Lorsque l'on vous demandera votre « Code de validation », vous devrez entrer votre no d'employé (ATTENTION: si votre no d'employé commence par un ou des 0, il faut les ignorer exemple: votre no d'employé est 0123456, alors entrez 123456, votre no est 0011223, alors entrez 11223).

L'application est dans sa première itération, des mises à jours seront faites régulièrement pour améliorer l'expérience.

Pour toute questions ou commentaires, veuillez contacter Simon Desjardins au bureau du syndicat à:

sdesjardins@semb-saq.com
1 800 361-8427 poste 244

TOUS EN MARCHE VERS 2017

Voici un aperçu des capsules vidéo disponibles à partir de janvier sur le site du SEMB.

À la SAQ plus de 3000 personnes ne connaissent leur horaire que 3 jours d'avance

Une meilleure conciliation travail-famille

C'est justifié

À la SAQ plus de 3000 personnes n'ont pas de garantie d'heure ni échelons salariaux ni assurances collectives

La reconnaissance de l'ancienneté pour les employés à temps partiel

C'est justifié

Le fils de Martine obtiendra son diplôme d'études secondaires avant qu'elle n'accède à un poste

L'augmentation du plancher d'emploi

C'est justifié

Ne pas remplacer les absences nuit à un bon service à la clientèle, ne profite pas aux clients, ni aux employés

Le remplacement de toutes les absences

C'est justifié
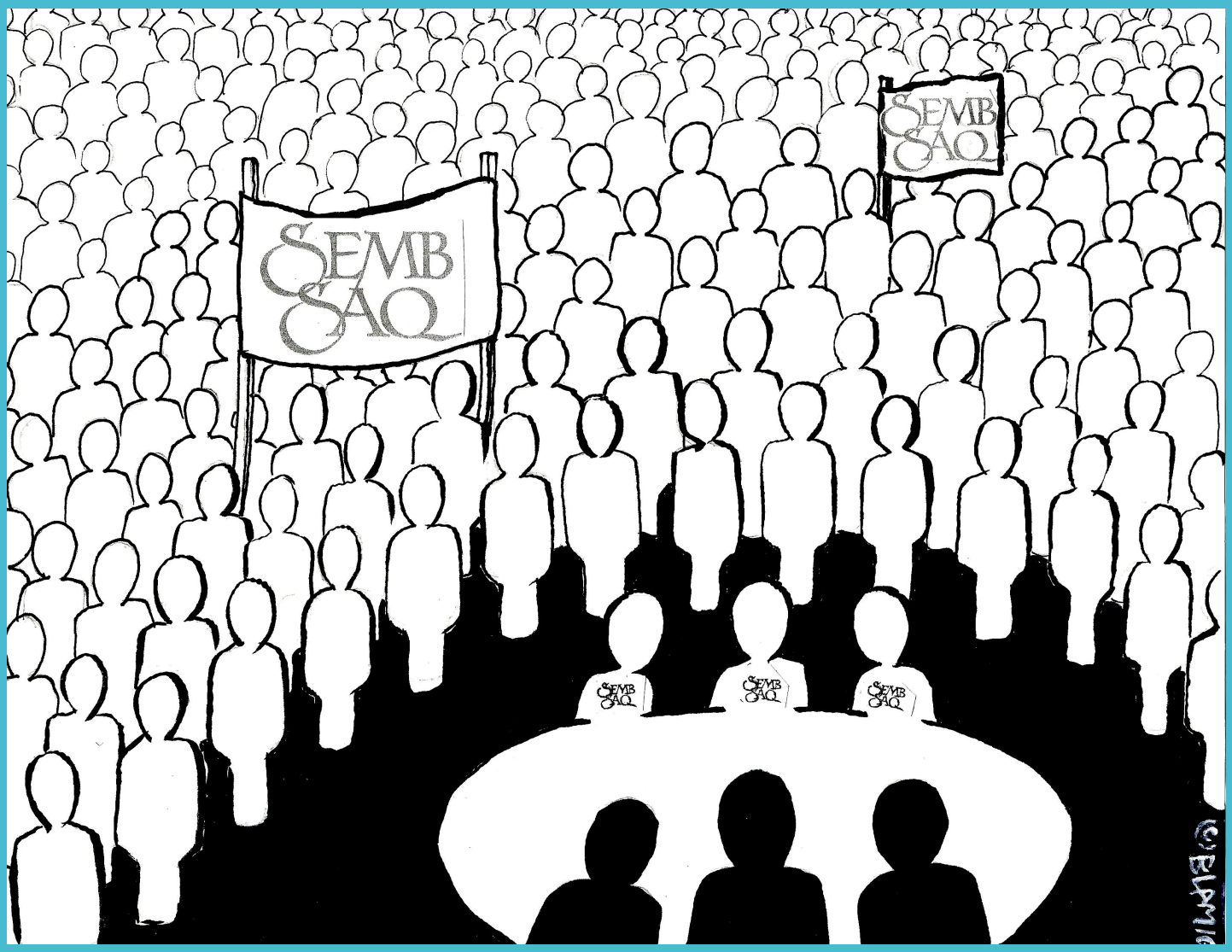
TOUS UNIS ET FIERS DE L'ÊTRE DEPUIS 1964 !